



Conseil économique et social

Provisoire

29 octobre 2010

Français

Original : anglais

Session de fond de 2010

Débat général

Compte rendu analytique de la 43^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 21 juillet 2010, à 10 heures

Président : M. Soborun (Vice-Président)..... (Maurice)

Sommaire

Questions économiques et environnementales (*suite*)

- a) Développement durable
- c) Statistiques
- d) Établissements humains
- e) Environnement
- f) Population et développement
- g) Administration publique et développement
- h) Coopération internationale en matière fiscale
- i) Assistance aux États tiers affectés par l'application de sanctions
- j) Cartographie

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

10-45876X (F)



Merci de recycler

En l'absence de M. Ali (Malaisie), M. Soborun (Maurice), Vice-président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 20.

Questions économiques et environnementales
(suite) (E/2010/91-A/64/803)

- a) **Développement durable** (E/2010/29, E/2010/33 et E/2010/51-A/65/73; E/2010/NGO/2 et 29)
- c) **Statistiques** (E/2010/24)
- d) **Établissements humains** (E/20/72)
- e) **Environnement** (A/65/25; E/2010/79 et E/2010/84)
- f) **Population et développement** (E/2010/25)
- g) **Administration publique et développement** (E/2010/44)
- h) **Coopération internationale en matière fiscale** (E/2009/45)
- i) **Assistance aux États tiers affectés par l'application de sanctions**
- j) **Cartographie** (E/CONF.99/3 et E/CONF.100/9)

1. **M. Najam** (Comité des politiques de développement), introduisant le rapport du Comité des politiques de développement sur sa douzième session (E/2010/33), dit que le rapport traite de quatre grands thèmes. Premièrement, en ce qui concerne l'impact des crises mondiales sur l'égalité des sexes, il dit que les femmes, étant donné leur position plus faible dans les domaines économique, juridique et socioculturel, résistent souvent moins facilement que les hommes aux chocs créés par des crises. En outre, bien que les gouvernements aient réagi rapidement face à la crise économique et financière, leurs décisions politiques ne paraissent guère être sensibles à l'égalité des sexes. Les objectifs en matière d'égalité des sexes devraient être intégrés dans l'élaboration des politiques. À défaut, on compromettrait les progrès accomplis depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes: égalité, développement et paix. Il faut mettre

l'accent davantage sur la création d'emplois pour les femmes, les incitations en faveur de la persévérance scolaire des filles, l'accès des femmes aux services de santé, la reconnaissance des femmes en tant que producteurs et l'expansion de leur accès aux terres agricoles et à d'autres biens.

2. Deuxièmement, s'agissant du soutien apporté par l'ONU aux petits États insulaires en développement, le Comité est persuadé que, eu égard aux insuffisances de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, la capacité de surveillance et de plaidoyer est limitée et doit être renforcée.

3. Troisièmement, en ce qui concerne la cohérence des politiques faces aux changements climatiques et les mécanismes de financement connexes, le Comité considère que si la communauté internationale n'agit pas rapidement en s'attaquant à ce problème, cela entraînera dans le monde entier de graves conséquences pour ce qui est de l'atténuation de ses conséquences dévastatrices pour les pays les plus vulnérables et de leur adaptation. Les ressources financières affectées à l'atténuation et à l'adaptation sont insuffisantes, malgré la prolifération des mécanismes de financement, et l'architecture financière en matière de changements climatiques devrait être gouvernée par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

4. Quatrièmement, s'agissant des mesures de soutien international pour les pays les moins avancés, le Comité propose plusieurs améliorations concrètes aux mesures existantes destinées à les rendre plus efficaces et l'introduction de nouvelles mesures qui visent à surmonter les problèmes posés par le développement de ces pays. Certaines de ces propositions mériteraient d'être incorporées dans le quatrième Programme d'action à être élaboré à l'occasion de la prochaine quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

5. En examinant les progrès accomplis dans le développement de la Guinée équatoriale, des Maldives et du Samoa, le Comité a noté que la crise économique actuelle ne semble pas avoir détourné la Guinée équatoriale et les Maldives de leur transition harmonieuse vers l'émancipation du statut de pays parmi les moins avancés. En revanche, le Samoa a subi des pertes humaines et économiques en raison du

tsunami qui a frappé le pays en septembre 2009. Ses perspectives économiques à court terme demeurent incertaines et il a besoin d'un soutien international adéquat.

6. **M^{me} Djacta** (Fonctionnaire chargé du bureau de New York du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), introduisant le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour Habitat, dit que le monde est le témoin d'une urbanisation rapide et chaotique et de changements socioéconomiques spectaculaires qui se soldent par une pauvreté croissante. L'impact est particulièrement sévère dans les pays en développement, qui abritent la majorité du milliard d'habitants des taudis urbains, et où un tiers des citoyens habitent de tels taudis.

7. Le rapport met en relief la participation d'ONU-Habitat à une large gamme d'arrangements de coopération et de partenariats stratégiques avec d'autres entités des Nations Unies, diverses organisations internationales, les secteurs privés et public et la société civile dans plusieurs régions. Ces efforts visent, entre autres, à améliorer la résistance des villes aux changements climatiques et à les aider à réduire leurs retombées écologiques inacceptables à long terme, à mettre au point des mécanismes de financement pour des logements abordables, à promouvoir un développement urbain animé par les jeunes, à élaborer des directives et des documents connexes concernant l'accès aux services de base aux fins de leur distribution; à assainir les taudis; à doter les villes de services d'assainissement et d'adduction d'eau; à incorporer une perspective établissements humains dans l'aide humanitaire; et à développer des solutions aux problèmes posés dans les domaines du logement, de la terre et des droits de propriété par les catastrophes naturelles et les catastrophes dues à l'homme.

8. ONU-Habitat a continué à contribuer aux efforts du système des Nations Unies en faveur d'une plus grande cohérence des politiques grâce à sa participation active aux mécanismes de coordination interinstitutions. Le rapport décrit également les deux principales publications d'ONU-Habitat en 2009 intitulées «L'état des villes dans le monde 2010-2011: Villes pour tous – Comblent le fossé urbain» et «Rapport mondial sur les établissements humains en 2009: Planifier des villes durables».

9. Dans un monde en urbanisation rapide, l'urbanisation durable est synonyme de développement durable, et les dimensions sociales, économiques et environnementales doivent être abordées dans le contexte dans lequel elles évoluent. Il faut donc de nouvelles approches au développement, à l'allocation des ressources et à la prise de décisions.

10. Par conséquent, le rapport recommande que les États Membres envisagent de convoquer en 2016 une troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), comme cela est proposé dans la résolution 22/1 du Conseil d'administration d'ONU-Habitat et dans la résolution 64/2007 de l'Assemblée générale. Il recommande également que les États Membres participent activement à la campagne urbaine mondiale en organisant des comités habitat nationaux, s'il n'en existe pas déjà, en tirant parti de la Journée mondiale de l'habitat, qui coïncide avec le débat de haut niveau organisé dans le cadre de l'exposition mondiale de Shanghai, pour renouveler leur engagement en faveur de la mise en œuvre coordonnée du Programme habitat.

11. **Le Président** appelle l'attention sur une note du Secrétaire général (E/2010/51-A/65/73) qui contient une note du Président du Comité sur la sécurité alimentaire mondiale sur la réforme du Comité et les progrès accomplis vers sa mise en œuvre.

12. **M. de Luna** (Président du Comité sur la sécurité alimentaire mondiale) dit que le Comité sur la sécurité alimentaire mondiale est destiné à servir de composante centrale d'un partenariat mondial en gestation pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition. Le Comité réformé devrait constituer la tribune internationale et intergouvernementale la plus inclusive permettant à une large gamme de parties prenantes engagées de travailler ensemble de manière coordonnée à l'appui d'un processus animé par les pays vers l'élimination de la faim et la garantie de la sécurité alimentaire et de la nutrition tous. Son nouveau rôle devrait être mis en place en deux phrases. La première phase engloberait la coordination au niveau mondial, la convergence des politiques, ainsi que le soutien et les conseils fournis aux pays et aux régions, alors que dans la deuxième phase, le Comité assumerait progressivement des rôles additionnels, par exemple la coordination sur le plan national et régional, la promotion de la responsabilité, le partage des pratiques optimales et l'élaboration d'un cadre

stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

13. Le nouveau Comité sera inclusif, puisqu'il sera composé de gouvernements membres, de représentants d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile, et d'observateurs. De nouvelles structures ont été mises en place, y compris un bureau élargi et un groupe consultatif paritaire. Le comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau vient d'être nommé.

14. Le Comité cherche à faire une évaluation réaliste de la situation mondiale en matière de sécurité alimentaire dans le contexte des liens régionaux et nationaux qu'il a commencés à développer. Il a déjà commencé à élaborer le cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

15. **M^{me} Delieux** (Belgique), parlant au nom de l'Union européenne, des pays candidats Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie; des pays du processus de stabilisation et d'association Albanie, Bosnie-et-Herzégovine, Monténégro et Serbie, ainsi que de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, sur les questions concernant le développement durable, les établissements humains et l'environnement, dit qu'elle souhaite réitérer qu'il faut un processus ouvert et cohérent pour examiner plus avant la structure éventuelle et la substance d'un programme-cadre de 10 ans sur des modes de consommation et de production durables avant la dix-neuvième session de la Commission du développement durable, compte tenu des résultats du processus de Marrakech. Les perspectives indépendantes relatives à ces questions examinées dans le rapport du Comité des politiques de développement (E/2010/33) font une contribution précieuse aux discussions conduites dans d'autres instances, alors que l'analyse de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement alimentera la préparation, par les États Membres, de l'examen de haut niveau à la prochaine soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

16. La définition de la voie vers le développement urbain durable exigera la collaboration de toutes les parties sur le plan local, régional, national et international et l'inclusion des femmes et d'autres groupes. La gouvernance urbaine démocratique est importante dans la mesure où elle repose sur des partenariats pour l'exécution de politiques qui

répondent aux besoins de la population. L'application des directives concernant la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous adoptées par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat est particulièrement importante, ce qui vaut également pour la promotion de partenariats entre les secteurs public et privé en tant que moyen de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Un développement urbain durable réussi répondra aux besoins de l'environnement, des changements climatiques et de l'égalité des sexes, contribuant ainsi à la prévention des catastrophes. L'Union européenne est attachée à la réalisation d'un accord global mondial sur l'environnement à la prochaine Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique.

17. S'agissant du rapport du Conseil d'administration du programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Union européenne se félicite de l'adoption de la déclaration de Nusa Dua, qui envoie un message important sur les changements climatiques, le vingtième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 et la question de l'économie verte. Elle se félicite également de la décision tendant à créer une plate-forme science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et note avec plaisir que le Groupe consultatif des ministres ou les représentants de haut niveau sur la gouvernance environnementale internationale aient priorisé les options concernant l'amélioration de cette gouvernance et aient examiné les possibilités de réforme plus générale.

18. **M. Bassompierre** (Belgique), parlant au nom de l'Union européenne, des pays candidats Croatie et ex-République yougoslave de Macédoine; des pays du processus de stabilisation et d'association Monténégro et Serbie, ainsi que du Liechtenstein et de la République de Moldova au sujet de la coopération internationale en matière fiscale, dit qu'un régime fiscal efficace et équitable est crucial pour la croissance, la réduction de la pauvreté, la bonne gouvernance et l'édification de l'État. Dans une économie de plus en plus mondialisée, notamment après la crise économique et financière, il est de plus en plus difficile pour les systèmes fiscaux nationaux de fonctionner efficacement en l'absence de coopération. L'Union européenne a adopté des communications qui visent à améliorer les échanges d'informations et les

pratiques optimales parmi ses propres membres et accorde la priorité au soutien apporté aux pays en développement dans la conception de systèmes fiscaux efficaces basés sur la coopération. Elle appuie la participation plus large des pays en développement aux structures existantes ainsi que le renforcement de la coopération entre l'Organisation pour la coopération et le développement économique, le Comité d'experts des Nations Unies, le Dialogue fiscal international et le Compact fiscal international, compte dûment tenu des besoins et capacités des pays en développement. L'Union européenne a déjà apporté un soutien à des États de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique en vue de leur participation aux structures fiscales internationales et envisage la possibilité de soutenir des forums régionaux et d'autres initiatives.

19. Le Conseil a été mandaté de renforcer les arrangements institutionnels afin de promouvoir la coopération en matière fiscale. Un rapport complet contenant une analyse approfondie établi en connaissance de cause, alimenté par des consultations entre États Membres et parties prenantes, est essentiel pour permettre au Conseil d'envisager des moyens d'améliorer le travail précieux du Comité d'experts.

20. **M. Pavlichenko** (Ukraine), dit que la Commission du développement durable doit conserver le rôle principal en coordonnant les travaux concernant le développement durable, mais qu'il faut renforcer la coopération dans ce domaine au sein du système des Nations Unies. L'orateur espère que le cycle actuel de la Commission sera achevé avec succès à sa dix-neuvième session. Étant donné la crise alimentaire mondiale, il est crucial de donner suite avec succès aux décisions concernant le développement agricole durable prises à la dix-septième session. Malgré la récession économique mondiale, l'Ukraine a contribué 580 000 dollars au Programme alimentaire mondial en 2009 pour aider les personnes souffrant de faim et continuera à collaborer avec le système des Nations Unies à cet effet.

21. Il est impossible de réaliser le développement durable en l'absence de mesures destinées à contrer d'urgence et avec efficacité l'impact des changements climatiques. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Protocole de Kyoto constituent une base solide pour un nouvel accord. L'orateur espère que la Conférence sur les changements climatiques qui doit se tenir en décembre 2010 à Cancun aboutira à des résultats.

22. L'Ukraine souffre toujours des conséquences de l'accident survenu en 1986 à la centrale nucléaire de Tchernobyl, qui a causé une contamination radioactive très répandue. Il sera difficile pour l'Ukraine de parvenir à un développement durable avant que les problèmes restants ne soient réglés. L'orateur est persuadé que la communauté internationale soutiendra les activités menées par son Gouvernement à cette fin.

23. **M. Wang Qun** (Chine) dit que depuis près de 20 ans, les gouvernements progressent dans la mise en œuvre de la Déclaration de Rio, d'Agenda 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Il existe actuellement diverses formes de coopération régionale et bilatérale dans le domaine de l'environnement et du développement, mais la communauté internationale n'a pas encore arrêté la dégradation environnementale mondiale. Alors que les problèmes traditionnels comme la faim et la pauvreté, le gaspillage de ressources, le manque d'eau et la dégradation écologique demeurent entiers, de nouveaux problèmes en matière de changements climatiques, de sécurité alimentaire, de sécurité énergétique et de maladies contagieuses affectent désormais le développement durable. Les pays devraient concentrer leur attention sur leurs intérêts à long terme et aider les pays en développement à mettre en place des structures économiques et industrielles solides en vue d'obtenir des résultats favorables pour tous grâce à un développement commun. Il faut créer des mécanismes efficaces pour le transfert de ressources financières et de technologies aux fins de l'application à grande échelle des résultats de la recherche scientifique.

24. Depuis la Conférence de Rio, le Gouvernement chinois améliore ses lois et règlements en matière de protection environnementale, de gestion des ressources naturelles, de prévention des catastrophes et de gestion des substances chimiques et des déchets et en élabore d'autres. Il a travaillé dur pour développer une économie verte et a pris des mesures dynamiques destinées à atténuer les effets des changements climatiques et à limiter les émissions de gaz de serre. La Chine a accédé à, et applique, de nombreuses conventions relatives aux substances chimiques et à l'environnement. Avec sa vaste population, un environnement fragile et un développement économique inégal dans ses régions, la Chine affronte des problèmes redoutables en réalisant le développement durable, mais s'emploiera à renforcer la coopération et à apporter une contribution.

25. **M. Sergeev** (Observateur du Bélarus), parlant sur les questions relatives au développement durable, aux établissements humains, à la population et au développement, dit que la prochaine session de la Commission du développement durable devrait formuler des recommandations spécifiques sur des questions comme un plan de 10 ans pour l'exécution d'un programme de production et de consommation durables.

26. Le système des Nations Unies doit accorder une plus grande attention à l'élaboration de nouvelles approches en ce qui concerne la fourniture de logements aux secteurs vulnérables de la population, l'accent étant mis en particulier sur la conservation des petites villes. Le Bélarus a commencé ce processus avec une nouvelle politique conformément à laquelle des communautés rurales sont transformées en des établissements agro-industriels dotés de logements et d'infrastructures adéquats.

27. S'agissant de l'environnement, l'orateur fait observer qu'à l'instar de l'Ukraine, le Bélarus souffre toujours des conséquences de l'accident de Tchernobyl. Au Bélarus, les émissions de gaz de serre augmentent beaucoup moins rapidement que son produit intérieur brut. En tant que partie à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au Protocole de Kyoto, le Bélarus s'est engagé à réduire les émissions de gaz de serre de 8 % d'ici à 2012, au même rythme que les pays les plus industrialisés de l'Europe. Les retards survenus dans la ratification de l'amendement proposé par le Bélarus à l'Annexe B au Protocole de Kyoto empêchent ce pays de participer pleinement aux mécanismes de la Convention. L'orateur remercie les États qui ont ratifié cet amendement et invite instamment les parties restantes au Protocole à le faire.

28. Le Bélarus a déjà atteint les premier, deuxième et troisième objectifs du Millénaire pour le développement et il est sur la bonne voie en ce qui concerne la réalisation des objectifs concernant la réduction de la mortalité infantile et maternelle et la viabilité environnementale. Pour inverser les tendances démographiques négatives, le Bélarus a promulgué une loi sur la sécurité démographique qui a abouti à un taux de natalité plus élevé, une plus grande espérance de vie et une réduction du taux de l'émigration. Néanmoins, le déclin démographique continue. Il est impératif que le Bélarus prenne de nouvelles mesures destinées à améliorer ses perspectives

démographiques. Le Gouvernement bélarussien se félicite de sa coopération effective avec les organismes des Nations Unies qui traitent de la population et du développement, y compris le Fonds des Nations Unies pour la population, qui a fourni une assistance pour l'organisation du recensement de la population.

29. **M^{me} Bethel** (Bahamas), parlant au sujet de la coopération internationale en matière fiscale, dit que le Comité d'experts a accompli un travail important en élaborant un code de conduite des Nations Unies concernant la coopération et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales. Ce travail devrait être lié directement à un processus intergouvernemental portant sur les questions en jeu et assurer le suivi. Par conséquent, le Comité d'experts devrait être transformé en un organe intergouvernemental subsidiaire du Conseil, ce qui permettrait un examen intergouvernemental des questions fiscales dans le cadre de l'ONU, seule instance véritablement universelle avec la participation des pays en développement, en particulier des plus petits d'entre eux. Les États Membres pourraient aborder les problèmes épineux dans leur ensemble, y compris la question de l'insuffisance des ressources budgétaires à la disposition du Comité, qui s'est soldée par un manque de ressources pour les réunions, la création de capacités et l'assistance technique. Le renforcement de la coopération internationale en matière fiscale représenterait également un pas important vers la réalisation des objectifs de développement plus larges convenus sur le plan international.

30. **M^{me} Farrel** (États-Unis d'Amérique), parlant sur les questions relatives aux établissements humains et aux statistiques, dit que les résultats du cadre de résultats pour le plan stratégique institutionnel à moyen terme d'ONU-Habitat représente un outil important pour une gestion axée sur les résultats. ONU-Habitat joue le rôle de chef de file dans des domaines comme l'identification des pratiques optimales, la création de supports de formation et la fourniture de conseils techniques. Ses rapports régionaux et ses rapports sur l'état des villes du monde constituent d'excellents exemples de travail normatif. Le Gouvernement des États-Unis s'associe à l'appel en faveur d'une plus grande attention accordée aux problèmes urbains au sein du système des Nations Unies et collaborera étroitement avec ONU-Habitat en vue de promouvoir parmi la population une prise de

conscience à l'égard des problèmes affrontés par les villes et des approches novatrices à la création de logements abordables et de collectivités durables.

31. La Commission de statistique a accompli un travail impressionnant en élaborant des normes et directives statistiques pour faciliter la comparabilité des données nationales et renforcer la capacité statistique des pays. Ses initiatives de création de capacités ont sans doute contribué à la qualité des données grâce auxquelles la prochaine réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale évaluera les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les membres de la Commission ont fait preuve d'un professionnalisme exemplaire. La délégation des États-Unis se félicite que tant de statisticiens éminents aient consacré leur temps et leurs efforts à ce travail important, et invite instamment la Commission à maintenir son attachement à l'excellence.

32. S'agissant de la publication intitulée *Système de comptabilité nationale, 2008*, l'orateur engage les pays à s'employer à améliorer leurs statistiques économiques de base.

33. **M. Kononuchenko** (Fédération de Russie) dit que la Commission du développement durable est sur le point d'accomplir des progrès réels sur le groupe thématique de questions couvertes par son cycle biennal, malgré l'impact durable des crises mondiales. La Commission devrait prendre en considération les réalités économiques et sociales, et ses sessions devraient permettre la prise en compte de toutes les questions faisant partie du groupe tout en évitant des négociations prolongées. La déclaration par l'Assemblée générale du 20 octobre 2010 comme la Journée mondiale des statistiques souligne l'importance des statistiques dans la société moderne.

34. Rendant hommage aux travaux d'ONU-Habitat, l'orateur souligne ses efforts en faveur de l'atténuation de l'impact social, économique et écologique des crises actuelles, des changements climatiques et des catastrophes naturelles, alors que le Programme continue à exécuter son mandat de base consistant à aider les États à fournir des logements, à éliminer la pauvreté et à résoudre les problèmes sociaux tout en assurant le développement urbain.

35. L'orateur se félicite des résultats de la onzième session extraordinaire Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement

et souligne la nécessité d'une analyse détaillée quant à la manière dont une économie verte peut contribuer au développement durable et à l'élimination de la pauvreté. Une meilleure coordination entre les organismes des Nations Unies, le respect scrupuleux de leur mandat et la prévention des doubles emplois permettraient de renforcer la coopération en matière de protection environnementale internationale sous l'égide du PNUE. La coordination entre le PNUE et le PNUD constitue un bon exemple à cet égard. Toutefois, le Conseil ne devrait pas se lancer dans une discussion sur la transformation du PNUE en une institution spécialisée des Nations Unies, car ce faisant il ferait double emploi avec les travaux du nouveau groupe de consultations de haut niveau créé par le Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement.

36. Les résultats de la quarante-troisième session de la Commission sur la population et le développement sont généralement satisfaisants. Ils comprennent des discussions fructueuses sur la manière d'atteindre les objectifs internationaux en matière de santé. La délégation russe s'intéresse au développement ultérieur de la coopération multilatérale aux fins de la mise en œuvre de l'Agenda du Caire et, à ce propos, se félicite de l'adoption par la Commission de la question «Adolescents et jeunes gens» comme thème de sa quarante-cinquième session.

37. Le Comité d'experts sur la coopération internationale en matière fiscale accomplit des travaux importants qui contribuent à l'amélioration des systèmes fiscaux nationaux, à la lutte contre les abus perpétrés dans le cadre des conventions fiscales, à l'entraide dans la collecte de l'impôt et à la définition de régimes fiscaux optimaux pour les participants aux projets de développement. S'agissant de l'amélioration de la base institutionnelle de la coopération internationale en matière fiscale, il n'existe manifestement pas encore de consensus sur la proposition tendant à donner au Comité un statut intergouvernemental.

38. **M. Al Bayati** (Iraq) dit que le développement durable, en tant que manière optimale et équitable d'utiliser les ressources naturelles, est un moyen de garantir une vie meilleure pour les générations futures. Bien que la législation et les plans de développement irakiens affirment les principes du développement durable, les circonstances actuelles du pays et l'effondrement de son infrastructure font que le

développement durable en est encore à ses débuts. Pour le porter au niveau international, il faudra beaucoup de temps, d'efforts et d'argent; l'élaboration d'une stratégie à long terme en coordination avec la communauté internationale; l'utilisation de technologies efficaces; une production et une consommation plus efficace de l'énergie; et l'introduction d'énergies renouvelables.

39. En avril 2010, le centre de l'espace et de l'astrophysique du Ministère de la science et de la technologie a installé une turbine éolienne expérimentale dans le cadre la recherche sur la production d'énergie renouvelable qui, si elle est couronnée de succès, aboutira à la première centrale éolienne. Le Gouvernement est également en train d'élaborer des plans de reconstruction de l'infrastructure, d'extension des programmes d'élimination de la pauvreté à l'ensemble du pays et de promotion de la gestion intégrée des ressources en eau.

40. Bien que l'Iraq rencontre des difficultés en développant des programmes d'investissement et en élaborant des plans de développement d'ensemble à long terme, le Gouvernement a adopté un plan de développement national (2010-2014) qui est basé sur des analyses sectorielles de l'économie irakienne qui couvrent les quatre décennies passées, l'accent étant mis sur la période de 2004 à 2008.

41. Le plan analyse également les services publics, l'infrastructure et l'environnement, et prend en considération des facteurs sociaux et humains dans le souci de répondre aux besoins des groupes pauvres et marginalisés. Les objectifs du Millénaire pour le développement, la réforme institutionnelle et la bonne gouvernance font également partie des questions examinées, de même que l'autonomisation dans plusieurs domaines, en particulier en matière de logement. Basé sur un examen des politiques précédentes et de leur impact, le plan développe une vision pour les cinq prochaines années, traduite par la suite en des objectifs quantitatifs et qualitatifs et, en fin de compte, en des programmes d'investissement par secteur et par domaine d'activité.

42. L'Iraq est l'un des premiers pays du Moyen-Orient à se préoccuper de la protection environnementale. En 1972, à l'issue de sa participation à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, il a créé l'Autorité suprême de l'environnement humain, devenue par la suite le Conseil suprême de

l'environnement humain, principal organe chargé de la protection environnementale en Iraq. En 2003, le Ministère de l'environnement a été créé dans le but de modifier les attitudes traditionnelles à l'égard de l'environnement (la biodiversité avait été particulièrement négligée) et de promouvoir une approche moins fragmentée et plus globale.

43. Le 6 mai 2009, l'Iraq a accédé à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au Protocole de Kyoto y relatif, ainsi qu'à la Convention sur la biodiversité, les deux étant entrées en vigueur le 26 octobre 2000. Le 10 mai 2010, il a accédé à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Le Gouvernement irakien est persuadé que l'environnement revêt une importance centrale pour le développement durable et qu'il faut accorder une plus grande attention aux effets des changements climatiques.

44. Les terres marécageuses d'al-Ahwar au sud de l'Iraq constituent l'écosystème humide le plus important du Moyen-Orient et de l'Eurasie occidentale. Elles représentant une partie cruciale des voies de transit intercontinentales des oiseaux migrateurs, soutiennent des espèces menacées et la pêche en eau douce, ainsi que l'écosystème marin du golfe persique. Le site est également unique en ce qui concerne la perspective mondiale du patrimoine humain. Il abrite des communautés autochtones depuis l'époque de la civilisation sumérienne il y a plus de 5 000 ans. Drainées par le régime de Saddam pour des raisons politiques et militaires, les terres marécageuses sont actuellement re-inondées par le Gouvernement depuis 2003. En conséquence, entre 20 et 30 % de la zone ont été retournés dans leur état précédent et la revitalisation de l'écosystème connexe a encouragé le retour des habitants autochtones. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour relever complètement la région. Des projets sont actuellement en cours d'exécution dans le cadre d'une collaboration entre le Gouvernement irakien, des organismes associés à l'Organisation des Nations Unies et des pays amis.

45. **M^{me} Leiva Roesch** (Guatemala), parlant au sujet du développement durable, exprime l'espoir que la déclaration d'ouverture prononcée par le Président de la dix-huitième session de la Commission du développement durable inspirera les décisions politiques importantes que la Commission prendra à sa dix-neuvième session. En préparation de cette session,

il faudra veiller à ce que les décisions de la Commission soient appliquées sur le terrain et produisent des effets à long terme. La dix-neuvième session donnera l'occasion de renforcer les instruments et initiatives existants, notamment ceux concernant le transport et la gestion des substances chimiques et des déchets solides; de s'accorder sur des directives susceptibles d'atténuer l'impact de l'industrie minière sur les communautés et l'environnement; et de développer un cadre décennal de programmes concernant des modes de consommation et de production durables. Il faudra également prendre en considération les vues exprimées par les représentants de la Belgique et du Yémen, au nom de l'Union européenne et du Groupe des 77 et de la Chine respectivement.

46. **M. Farias** (Brésil), parlant sur la question des établissements humains, dit que l'accroissement de la population, l'échelle et le rythme sans précédent de l'urbanisation, en particulier dans les pays en développement, la crise financière mondiale et les problèmes posés par les changements climatiques exigeront de nouveaux systèmes de financement pour la création de logements abordables. Le Gouvernement brésilien est conscient de l'importance du secteur du logement pour bon fonctionnement de l'économie en général et du rôle clef joué par le secteur public, et adopte des lois et des politiques de soutien, fixe des priorités budgétaires et octroie des subventions ciblées. En 2003, il a créé un ministère des villes en vue de combattre les inégalités sociales et d'améliorer l'accès à des logements abordables, l'assainissement et le transport. Le pourcentage de la population brésilienne vivant en zone urbaine est passé en moins d'un siècle de 10 % à 82 %, et en conséquence, 6,6 millions de familles sont sans abri, 11 % des ménages urbains n'ont pas accès à l'eau potable et 50 % ne sont pas desservis par des égouts. Il faut un ferme engagement à tous les niveaux des gouvernements et une meilleure coopération internationale.

47. Pour toutes ces raisons, un programme national de croissance accélérée énonce des règles, des engagements et des directives concernant la promotion d'une croissance économique fondée sur l'inclusion sociale grâce à des investissements ciblés dans l'infrastructure en matière de logistique, d'énergie et de développement social et urbain, y compris l'urbanisation des bidonvilles. Les projets ont également pris en considération la nécessité qu'il y

avait à atténuer les effets des changements climatiques, à réduire l'impact environnemental de l'urbanisation et à intégrer les villes grâce à l'infrastructure du transport. Ces expériences ont été partagées avec des gouvernements, la société civile et d'autres parties prenantes à la cinquième session du Forum mondial urbain (Villes pour tous – Combler le fossé urbain) tenu à Rio de Janeiro en mars 2010, qui a mis l'accent sur les principes de la gestion démocratique des villes, la fonction sociale de la propriété et le rôle des villes dans la promotion de politiques inclusives de développement urbain. Pour atteindre ces objectifs, il est important d'assurer la participation des principales parties prenantes qui peuvent aborder ces problèmes dans un cadre plus large de l'inclusion sociale et de développement économique. Il est urgent de renforcer la coopération internationale, de définir des options politiques appropriées et, au premier chef, d'adopter des modalités, instruments et ressources appropriés en matière de financement. La délégation brésilienne espère qu'à l'avenir, les institutions de Bretton-Woods et le secteur privé joueront un rôle accru dans les travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

48. **M. Syah** (Observateur de l'Indonésie) parlant au sujet du développement durable, dit que le Comité sur la sécurité alimentaire mondiale devrait coordonner et mettre en commun les stratégies nationales et régionales afin qu'elles soient mieux comprises et exécutées par toutes les parties prenantes, entre autres au niveau international, et qu'il faut renforcer le rôle des organisations régionales en matière de sécurité alimentaire. À ce propos, l'orateur appelle l'attention sur le Cadre intégré et le plan d'action sur la sécurité alimentaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Les membres de l'ASEAN ont également exécuté des projets communs dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts. Le Gouvernement indonésien lui-même s'emploie à renforcer la coopération au sein de l'ASEAN en encourageant des modes de production alimentaire durable, de meilleures pratiques d'après récolte et des arrangements régionaux de soutien en matière de commercialisation et d'échanges. Sur le plan international, le Comité devrait assumer un rôle de catalyseur en renforçant la capacité des pays en développement, entre autres dans le domaine des transferts de la technologie et de la mise en valeur et de la gestion des ressources humaines.

49. La délégation indonésienne est persuadée que la nouvelle structure du Comité et ses activités de proximité créeront un environnement favorable à une réforme couronnée de succès. Il est important que les États Membres soutiennent le Comité nouvellement réformé et que sa viabilité et sa capacité à rendre des comptes soit développée et maintenue afin de prévenir une nouvelle crise alimentaire. L'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité devrait être inclusif tout en restant concis, concret et axé sur des mesures pratiques afin de faciliter des délibérations animées.

50. **M. St. Aimee** (Sainte-Lucie), parlant dans l'optique des petits États insulaires en développement, dit que les notions de «développement durable» et d'«environnement» sont si vastes qu'il est difficile d'identifier les activités nécessaires. Il propose donc que le développement durable soit envisagé comme intégrant des activités menées dans divers domaines, tels que l'agriculture et la pêche, l'urbanisme, le tourisme, la jeunesse, le développement rural et l'éducation. Les questions environnementales peuvent être abordées par la compréhension de l'espace écologique à l'intérieur duquel se déroulent les activités de développement; ainsi, la capacité des pays à nourrir leur population est cruciale pour leur développement dans d'autres domaines comme la santé, la nutrition et l'éducation.

51. La Commission du développement durable, le Comité du programme et de la coordination et d'autres structures destinées à aider les petits États insulaires en développement devraient mettre l'accent sur des activités plutôt que sur des mesures de contrôle. Des États comme celui de l'orateur s'intéressent particulièrement à la manière dont des organisations comme l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture peuvent les aider à accroître la durée de conservation de leurs produits agricoles de manière à permettre la commercialisation des excédents.

52. **M. Morrill** (Canada) dit que le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2010/72) adopte une approche globale à une variété de questions et que sa délégation se félicite de l'examen des questions autochtones à la cinquième session du Forum urbain mondial.

53. **M^{me} Castano** (Fonds des Nations Unies pour l'environnement), introduisant le rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (A/65/25), dit que l'année 2010 marque le dixième anniversaire de l'établissement du Forum ministériel mondial sur l'environnement du PNUE. En reconnaissance de cette date historique, le Conseil d'administration a adopté la déclaration de Nusa Dua par laquelle les participants ont exprimé leurs vives inquiétudes à l'égard des changements climatiques et d'autres crises environnementales et de développement et ont souligné que la solution de ces problèmes exigeait des partenariats mondiaux et offrait un champ d'action à des individus, des communautés locales, des entreprises et à la coopération internationale. La déclaration identifie les domaines où l'action internationale est primordiale: les changements climatiques, la gouvernance environnementale internationale, le développement durable, l'économie verte et la biodiversité et les écosystèmes. Les participants ont également adopté une série de décisions portant, entre autres, sur la gouvernance environnementale internationale, les océans, le processus consultatif concernant le financement dans le domaine des substances chimiques et des déchets, et le soutien apporté à Haïti par le PNUE.

Développement durable

54. **Le Président** invite le Conseil à statuer sur le projet de décision intitulé «Rapport de la Commission du développement durable sur sa dix-huitième session et ordre du jour de la dix-neuvième session de la Commission», qui figure au chapitre I, section A du rapport de la Commission du développement durable sur sa dix-huitième session (E/2010/29)

55. *Le projet de décision est adopté.*

56. **Le Président** dit que les consultations sur les recommandations figurant dans le rapport du Comité des politiques de développement sur sa douzième session (E/2010/33) ont été achevées et qu'une décision sera prise sur les propositions qui y figurent une fois qu'elles auront été publiées en tant que document officiel.

57. **M^{me} Hussain** (Maldives) introduit le projet de résolution intitulé «Examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement» soumis sous la cote E/2010/L.24.

58. **Le Président** annonce que les Comores et Sainte-Lucie se sont jointes aux auteurs du projet de résolution.

Statistiques

59. **Le Président** invite le Conseil à statuer sur le projet de décision intitulé «Rapport de la Commission de statistique sur sa quarante-et-unième session et ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session de la Commission», qui figure au chapitre I, section A, du rapport de la Commission de statistique sur sa quarante et unième session (E/2010/24).

60. *Le projet de décision est adopté.*

Établissements humains

61. **Le Président** invite le Conseil à statuer sur le projet de décision intitulé «Établissements humains», soumis sous la cote E/2010/OL.25.

62. *Le projet de décision est adopté.*

Environnement

63. **Le Président** attire l'attention sur le rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur sa onzième session extraordinaire (A/65/25) et propose que le Conseil en prenne note.

64. *Il en est ainsi décidé.*

Population et développement

65. **Le Président** invite le Conseil à statuer sur le projet de décision intitulé «Rapport de la Commission sur la population et le développement sur sa quarante-troisième session et ordre du jour provisoire de sa quarante-quatrième session», qui figure au chapitre I, section A, du rapport de la Commission sur la population et le développement sur sa quarante-troisième session (E/2010/25).

66. *Le projet de décision est adopté.*

67. **M. Rodriguez** (Pérou) appelle l'attention sur la résolution 2010/1 de la Commission sur la population et le développement intitulée «Santé, morbidité, mortalité et développement», qui figure au chapitre I, section B, du rapport de la Commission (E/2010/25). Le Gouvernement péruvien se considère lié par la résolution dans la mesure où ses dispositions sont compatibles avec sa législation interne et avec les obligations qu'il a assumées en vertu des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels

le Pérou est partie. L'avortement est illégal au Pérou et le Gouvernement considère que la meilleure manière de le combattre réside dans l'éducation en matière d'hygiène sexuelle et de procréation en vue d'éviter les grossesses non désirées.

68. **M. Berguno** (Chili) dit que son Gouvernement interprète la résolution 2010/1 de la Commission comme étant compatible avec sa législation interne, avec la Constitution chilienne et avec le respect du droit à la vie.

Administration publique et développement

69. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de résolution intitulé «Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur sa neuvième session», qui figure au chapitre I du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur sa neuvième session (E/2010/44). Le Président croit comprendre, à la suite de consultations officieuses, que le Conseil reprendra l'examen du projet de résolution à sa session d'organisation de 2011.

70. *Il en est ainsi décidé.*

71. **Le Président** invite le Conseil à statuer sur le projet de décision intitulé «Ordre du jour provisoire de la dixième session du Comité d'experts de l'administration publique», publié sous la cote E/2010/L.29.

72. *Le projet de décision est adopté.*

Coopération internationale en matière fiscale

73. **Le Président** appelle l'attention sur le rapport du Comité d'experts sur la coopération internationale en matière fiscale sur sa cinquième session (E/2009/45).

74. **M. Al-Aud** (Observateur du Yémen), introduisant au nom du Groupe des 77 et de la Chine le projet de résolution intitulé «Comité d'experts sur la coopération internationale en matière fiscale», soumis sous la cote E/2010/L.10, dit que le Groupe espère que le projet de résolution sera adopté par consensus.

Assistance aux États tiers affectés par l'application de sanctions

75. **Le Président** dit qu'aucun document n'a été soumis au titre du point 13 i) de l'ordre du jour et que le Conseil est saisi d'aucune proposition à cet égard. Il attire l'attention sur les annotations à ce point de l'ordre du jour du Conseil, qui indiquent la toile de

fond de la question et la justification de son inscription continue à l'ordre du jour.

Cartographie

76. **Le Président** appelle l'attention sur les rapports de la neuvième Conférence cartographique régionale des Nations Unies sur les Amériques (E/CONF. 99/3) et de la dix-huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies sur l'Asie et le Pacifique (E/CONF.100/9) et propose que le Conseil en prenne note.

77. *Il en est ainsi décidé.*

78. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de décision intitulé «Gestion de l'information géographique au niveau mondial» soumis sous la cote E/2010/L.23, qui n'a aucune incidence sur le budget programme. Il invite le Conseil à prendre une décision à son égard.

79. *Le projet de décision E/2010/L.23 est adopté.*

La séance est levée à 12 h 30.